

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13 février 2025

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27

Le 04 mars 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Mme HAMEL Manuella, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL Emilie, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. BOULAY Didier, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, Mme MARIE Christelle, M. DANGUY Sébastien, Mme HEUZÉ Séverine, Mme BONNEL Marlène, Mme HARIVEL Magali, M. LEMOUSSU Bernard, M. RENAULT Joël, Mme LEPROVOST Séverine, Mme GERY Camille, conseillers.

Absents excusés : M. GAHERY Jérôme, M. HILI Damien, M. HUARD Patrick.

Pouvoirs : M. GAHERY Jérôme donne pouvoir à Mme HAMEL Manuella, M. HILI Damien donne pouvoir à Mme ARSENE Anne-Marie, M. HUARD Patrick donne pouvoir à M. DESMASURES Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. DESMASURE Jean-Claude.

### Proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Stade Felix GALIAZZO, une bande de terrain pourrait être acquise auprès de Madame ENDERLE HAMEL. Cette acquisition s'inscrit dans la logique de l'acquisition précédemment réalisée auprès de son voisin et permettrait un alignement de la limite de propriété communale le long du stade.

L'intérêt de ces deux acquisitions est de permettre le renforcement du mur de soutènement à l'arrière des vestiaires du stade.

La propriétaire préalablement consultée est d'accord pour vendre le terrain à la commune, elle souhaite simplement avoir la confirmation qu'elle ne subira pas de vis-à-vis intempestif.

La superficie à acquérir est telle, que le montant restera inférieur au seuil de consultation des domaines qui est de 180 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'acquisition de cette portion de terrain.

### VOTE :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 27

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.  
A Sourdeval, le 14 mars 2025.

Le Maire  
Adrien JEHENNE

